



## PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye du 2 décembre 2024

Date de la convocation : 26 novembre 2024  
Membres en fonction : 11  
Membres présents : 6  
Membres absents représentés : 2  
Membres absents : 3  
Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

*L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 2 décembre à 20 heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans la  
salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès  
PIGNATEL, Maire.*

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, M. Jean-Michel RONDON, M. Richard FABRE.

**MEMBRES ABSENTS REPRESENTES** : Mme Michèle FINAUD-PICCA donne pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Martine DOU-CHABAS donne pouvoir à Mme Françoise BRUN.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. William CHABERT

**MEMBRES ABSENTS** : M. Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON

La séance est ouverte à 20h30.

M. Richard FABRE est désigné secrétaire de séance

**L'ordre du jour suivant est abordé :**

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL  
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE  
DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. DOSSIER KLARES
2. AVENANT AVEC LA COMMUNE DE MONTCLAR
3. QUESTIONS DIVERSES

### **Approbation du PV du conseil municipal du 14 novembre 2024 :**

M. Jean-Michel RONDON demande une précision sur la DSP buvette du lac et rectificatif apporté au PV.

PV approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour à la demande de la vice-présidente de le CCVUSP déléguée au cadre de vie, concernant la signature d'une convention de service aux familles avec la caisse d'allocations familiales (CAF). La délibération doit être passée avant la fin de l'année.

Les membres du conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **1. REGULARISATION ET ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A M. PIERRE KLARES**

Madame le Maire informe qu'il s'agit d'une régularisation et acquisition de terrains appartenant à Monsieur Pierre KLARES, déjà partiellement utilisés pour des infrastructures publiques.

Madame le Maire rappelle l'historique et le contexte :

- plusieurs terrains appartenant à Monsieur Pierre KLARES sont utilisés de longue date pour des infrastructures publiques essentielles, notamment :

- Des réseaux d'eau potable desservant les habitations de la commune ;
- Des pistes forestières indispensables à l'accès et à la gestion des massifs boisés communaux ;
- Une voie communale utilisée pour desservir plusieurs foyers ;
- Un parking public.

Ces aménagements, réalisés à l'époque de son père n'ont cependant pas fait l'objet d'une régularisation foncière formelle. Monsieur Pierre KLARES a récemment exprimé son souhait de régulariser cette situation en cédant ces terrains à la commune.

En complément, Monsieur Pierre KLARES propose de vendre des parcelles forestières enclavées dans des terrains communaux. Ces parcelles présentent un intérêt pour la commune en raison de leur potentiel d'exploitation forestière, en cohérence avec l'inscription en cours de l'ensemble du domaine communal dans le plan d'aménagement forestier.

Les terrains sont listés ci-dessous pour une surface totale de 23 338 ca.

Section	N°plan	Adresse	Contenance
A	0083	Saint Martin	340 ca
A	0088	Saint Martin	2730 ca
C	0111	Clots de dou	660 ca
C	0112	Clots de dou	2700 ca
E	0352	La Druyère	12600 ca
E	0405	Le Bois du Tour	1640 ca
E	0532	Hugues	1680 ca
E	1014	Le Villard	370 ca
E	1187	Le Seuil Sud	265 ca
E	1189	Le Seuil Sud	55 ca
E	1191	Le Seuil Sud	298 ca

M. Jean-Michel Rondon demande si une estimation a été réalisée par les services des domaines. Il est rappelé que les services des domaines n'interviennent sur les acquisitions qu'à partir d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €.

Mme le Maire répond que la SAFER a été questionnée et qu'une négociation avec le vendeur a été réalisée.

Le prix de vente est de 12 000.00 € frais d'actes inclus.

**VOTE :**

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**2. AVENANT N°4 DE PROROGATION DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE CONSENTI PAR LA COMMUNE DU LAUZET UBAYE**

Mme le Maire rappelle l'historique et les discussions en cours concernant le domaine du Col Bas. Elle rappelle aussi que les discussions et études concernant l'avenir du Col Bas ne sont pas encore aboutis.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°4 prorogeant le bail emphytéotique jusqu'à mi-avril 2025 (date de la fin de la saison d'hiver) et d'autoriser Mme le Maire ou M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'avenant n°4

**VOTE :**

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALLES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Madame le Maire propose d'adhérer à la nouvelle convention 2024 à 2028 proposée à la CCVUSP et à l'ensemble des communes du territoire.

Les champs d'intervention communs (aides avec de l'ingénierie de projet, financière...) sont l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le handicap, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, l'habitat, la mobilité et l'animation de la vie sociale pour lesquels la CAF apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la Convention Territoriale Globale de services aux familles à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence et de l'autoriser à procéder à sa signature.

**VOTE :**

pour : 8

contre : 0

abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. Jean-Michel RONDON informe que M. Licasale signale que les caméras ont été enlevées. Madame le MAIRE indique qu'elle a demandé un retour au Major de

gendarmerie qui lui a confirmé que les caméras signalées ne concernaient pas le domaine public.

- Mme le MAIRE rappelle l'annonce faite par la ministre de la ruralité Mme Françoise GATEL de la volonté de l'Etat de débloquer une dotation de solidarité d'un montant de 14,5 millions d'euros en faveur des communes sinistrées lors des intempéries. Pour la commune, les travaux de réfection des voies (suite aux intempéries) ont commencé au Pruneyret, et se poursuivront aux passages à gué du Riou petit (Répetit) et du ravin de la Blache.
- Mme le MAIRE informe qu'elle a rencontré avec Mme Françoise BRUN les futurs acquéreurs et le propriétaire actuel de la ferme à Longefeyssole concernant l'accès au réseau d'eau potable. Cette zone ne faisant pas partie du schéma directeur de raccordement à l'eau potable, un accord a été trouvé avec la commune de Méolans-Revel.
- Mme le MAIRE indique qu'une implantation plus appropriée de la borne à incendie de Champanastaïs bas doit être validée (les travaux seront effectués au printemps). Une discussion est en cours avec les propriétaires concernés.
- M. Gérard HERMELIN signale que la porte du compteur d'électricité de la buvette du lac a été arrachée. Les services techniques doivent intervenir.
- M. Gérard HERMELIN signale aussi qu'il faudrait remettre du balisage sur la route du moulin, après le camping. Madame Le MAIRE lui indique que cela a été demandé au service technique lors de son tour de commune la semaine dernière.

**Séance clôturée à 21h20**